



Gardez plus d'argent pour vous grâce au REER!

Saviez-vous que le **régime enregistré d'épargne-retraite (REER)** est l'un des meilleurs moyens de faire fructifier vos cotisations à l'abri de l'impôt et d'épargner pour la retraite?

Chaque dollar que vous versez à un **régime enregistré d'épargne-retraite (REER)** est déductible de votre revenu imposable.

Cotisez à votre REER avant le **3 mars 2025**, et vous pourriez recevoir un remboursement d'impôt pour 2024.

Rendez-vous sur masunlife.ca, ou téléchargez l'**appli mobile ma Sun Life** pour cotiser dès maintenant.

Pour suivre vos cotisations et vous assurer de ne pas dépasser votre plafond, visitez la page **Plafonds de cotisation**. Pour voir et modifier votre plafond de cotisation, ouvrez une session sur masunlife.ca, sélectionnez **Gérer le régime > mon plan > Documents > Feuilles fiscaux et plafonds de cotisation > Plafonds de cotisation**.

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2024.